

N° SIRET : 20006759300042	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : CREUSE
Etablissement : SERVICE ASSAINISSEMENT	Année 2022	Poste Comptable : TRESORERIE AUBUSSON
Budget : MARCHE ET COMBRAILLE E	Page n° 1	Date d'Edition : 03/04/2023

**DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

2023-019bis

Séance du 29/03/2023 à 17 heures 00

Nombre de membres en exercice	= 62
Nombre de membres présents	= 45
Nombre de suffrages exprimés	= 53
VOTES : Contre = 0	Pour = 53
Abstentions = 0	
Date de convocation :	23/03/2023

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Gérard GUYONNET

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Gérard GUYONNET, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		7 906,37		182 516,18		190 422,55
Opérations de l'exercice	453 844,95	485 883,23	370 421,55	407 887,99	824 266,50	893 771,22
TOTAUX	453 844,95	493 789,60	370 421,55	590 404,17	824 266,50	1 084 193,77
Résultats de clôture		39 944,65		219 982,62		259 927,27
Restes à réaliser			328 952,76	186 786,57	328 952,76	186 786,57
TOTAUX CUMULES	453 844,95	493 789,60	699 374,31	777 190,74	1 153 219,26	1 270 980,34
RESULTATS DEFINITIFS		39 944,65		77 816,43		117 761,08

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

N° SIRET : 20006759300042	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : CREUSE
Etablissement : SERVICE ASSAINISSEMENT	Année 2022	Poste Comptable: TRESORERIE AUBUSSON
Budget : MARCHE ET COMBRAILLE E	Page n° 2	Date d'Edition : 03/04/2023

**DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 29/03/2023 à 17 heures 00

Nombre de membres en exercice	= 62
Nombre de membres présents	= 45
Nombre de suffrages exprimés	= 53
VOTES : Contre = 0	Pour = 53
	Abstentions = 0
Date de convocation :	23/03/2023

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Gérard GUYONNET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Gérard GUYONNET, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : MM. SIMONET V, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, LEFORT suppléante FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, LEGRAND suppléant PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, CHAUSSAT, FAUCHER.

Pouvoirs: SCARAMUCCIA à LE CORRE, JOULOT à VIRGOULAY, VERDIER à LUQUET L, PIERRON à CHAUSSAT, FAUCONNET à RAMOS, VIALTAIX à DESGRANGES, ROULLAND à SIMON, GLOMOT à MORANÇAIS.

Excusés : SCHMIDT, D'HULSTER, TRIMOULINARD, LARGE.

Absents : SIMONET B, FONTVIELLE, WELZER, BRUNET.

Cachet :



Pour expédition conforme,

La 1ère Vice-présidente, Valérie SIMONET